

RÉPONSE À TOUTES VOS QUESTIONS

QUI EST À L'ORIGINE DES CAMPAGNES DE DÉPOLLUTION ?

L'aménagement urbain du quartier de La Courrouze est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Territoires, aménageur concessionnaire de Rennes Métropole.

L'analyse du secteur, la sélection des techniques les plus adaptées pour la dépollution des sites, ainsi que l'aide aux choix de l'entreprise de dépollution ont été effectuées par deux bureaux d'étude experts en dépollution des sites et des sols depuis plus de 10 ans : Soler IDE (Saint-Jacques-de-la-Lande) ainsi que HPC Envirotec (Noyal Chatillon) ;

La dépollution du secteur est effectuée directement sur site par l'entreprise Valgo.

Le subventionnement de cette opération de dépollution est effectué par l'ADEME (Agence de transition écologique) de Bretagne.

LE LABEL ÉCOQUARTIER EST-IL COMPATIBLE AVEC DES SOLS POLLUÉS ?

L'objectif des campagnes de dépollution est de limiter et réduire de 60% les polluants contenus dans les sols, l'eau souterraine et l'air du sous-sol (gaz) du secteur. Les traitements de dépollution sont ainsi focalisés sur ces 3 zones-sources directement.

A l'issue des campagnes de dépollution, puis d'aménagement des espaces publics, la qualité du cadre

de vie ainsi que la qualité environnementale des milieux naturels du secteur seront significativement améliorées pour tous ses riverains et usagers.

Ainsi, la dépollution des sols et sous-sols du secteur répondent directement à quelques-uns des 20 engagements de la Charte du Label Ecoquartier.

COMBIEN DE TEMPS DURENT LES CAMPAGNES DE DÉPOLLUTION DANS LE SECTEUR ?

Les campagnes de dépollution ont démarré en 2023. Ces interventions ont lieu sur des laps de temps très courts de quelques semaines chacune, pendant une période de 3 ans (2023-2026). La plupart des méthodes de dépollution nécessitent une dégradation des produits qui demandent un temps de réaction assez long. Il est donc normal de ne plus voir d'activité pendant plusieurs semaines sur un site.

QUELS SONT LES POLLUANTS PRÉSENTS SUR LE SECTEUR ?

Les pollutions rencontrées sur le secteur sont principalement des solvants chlorés et des hydrocarbures.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'ARR (Analyse des Risques Résiduels) explicitant les potentiels risques sanitaires de ces pollutions aux vues de l'usage actuel et futur du secteur.

POURQUOI DÉPOLLUER DIRECTEMENT SUR SITE ?

Le choix des techniques de dépollution a été mis au point avec les 2 bureaux d'études et l'entreprise Valgo pour trouver un traitement qui permet d'atteindre nos objectifs de dépollution dans des délais raisonnables et dans un budget maîtrisé. La pollution touchant principalement les eaux souterraines et l'air du sol, seules des techniques traitant la pollution en place peuvent fonctionner. Excaver les sols et les exporter en décharge ne permettrait pas de traiter la pollution de la nappe, par exemple.

JE SENS DES ODEURS CHIMIQUES AUX ABORDS DES SITES DE DÉPOLLUTION, EST-CE NORMAL ? EXISTE-IL DES RISQUES POUR MA SANTÉ SI JE RÉSIDE À CÔTÉ D'UNE ZONE DE DÉPOLLUTION ?

Le fait de sentir des odeurs chimiques est possible mais ne représente pas de risque pour votre santé (*Exemple : sentir du chlore à la piscine ne signifie pas que nous sommes en danger. A l'inverse, le monoxyde de carbone est inodore mais létal*). Cependant, cela peut engendrer du stress ou de la peur, ne pas hésitez à contacter la médiatrice opérationnelle de Territoires si vous êtes en situation d'appréhension.

Des dispositifs de mesures des émanations chimiques sont disposés aux abords de la zone de dépollution. Deux

cabinets d'études experts ont travaillé en amont et pendant ces campagnes de dépollution, aux côtés de l'entreprise Valgo, afin d'assurer le bon déroulé sanitaire et environnemental de cette dépollution sur le secteur.

Les mesures sont faites au moyen d'un appareil PID (détecteur à photoionisation) qui permet de quantifier la dose de composés organiques dans l'air ambiant. Ces mesures permettent de confirmer l'absence de risque pour la santé des riverains.

Elles montrent également qu'il est possible de sentir l'odeur de naphthaline, par exemple, qui est décelable dès 0,084 ppm, alors même que les seuils de toxicité pour l'être humain se situent à 10-15 ppm.

Ces odeurs peuvent être perçues comme désagréables mais les taux relevés ici sont loin des seuils de toxicité.

J'ENTENDS DES BRUITS DE VENTILATION EN CONTINU, EST-CE NORMAL ?

Il y a 2 types de moteurs qui engendrent du bruit sur le chantier :

- Les souffleurs de tente de dépollution, qui permettent le maintien structurel de la tente gonflable. Ces moteurs sont moyennement bruyants et sont en fonctionnement 24h/24. Ils sont au nombre de 6 et ne peuvent pas être éteints. Des dispositifs souples de protections autour de ces moteurs ont déjà été installés pour atténuer le bruit.
- L'extracteur d'air de la tente, qui permet le renouvellement d'air dans la tente. C'est un gros ventilateur plutôt bruyant : 101dB(A) à 1m, 94 dB(A) à 3m et 93dB(A) à 5m.

Si les bruits de ventilation engendrent des nuisances sonores trop importantes les soirs et week-ends, contactez la médiatrice opérationnelle de Territoires.

QUELLE PRÉCAUTIONS DOIS-JE PRENDRE AVEC MES ANIMAUX DE COMPAGNIE AUX ABORDS DES SITES DE DÉPOLLUTION ?

Il est interdit de franchir les barrières et rubalises d'un chantier de dépollution.

Pour la sécurité de vos animaux de compagnie, évitez donc de les laisser sortir aux abords directs d'une zone de dépollution en cours. En effet, certains solvants utilisés pour la dégradation des polluants dans le sol peuvent nuire à la santé de vos compagnons s'ils ingèrent de l'herbe ou des plantes situés dans le périmètre d'une zone de dépollution.

Par précaution, il vaut mieux éviter ces zones jusqu'au retrait des barrières.

QUE VA AMÉNAGER TERRITOIRES SUR LES SECTEURS EN DÉPOLLUTION ?

Sur les sites concernés par les travaux de dépollution, il est prévu la poursuite de l'opération de La Courrouze avec la création de nouveaux logements, bureaux et espaces publics.

Une information spécifique sera réalisée courant 2025 pour présenter les premiers secteurs qui seront lancés après la dépollution.

QUI CONTACTER À PROPOS DES CAMPAGNES DE DÉPOLLUTION ?

> Aller à la rencontre de la médiatrice de La Courrouze durant ses permanences hebdomadaires au Pavillon Courrouze, au 40 rue des Munitionnettes, tous les mercredis de 16h à 18h

> Contacter la médiatrice par téléphone, au 06 71 97 03 53, ou par mail : marine.kunstmann@territoires-rennes.fr

CONSULTER LES DOCUMENTS

Nous mettons à votre disposition des documents techniques liés à ces campagnes de dépollution ainsi que les données de contrôle relevées dans le cadre de l'analyse des risques.

Vous pouvez y accéder directement en scannant ce QR code :

